

L'effet des frontières nationales comme entrave aux flux commerciaux : conséquences pour nos choix économiques et politiques

Stéphane Dion et François Vaillancourt



CENTRE
D'EXCELLENCE
SUR LA
FÉDÉRATION
CANADIENNE

CENTRE OF
EXCELLENCE
ON THE
CANADIAN
FEDERATION



À PROPOS DE CET ESSAI

Cet essai fait partie de la série Des barrières et des ponts : repenser le commerce au sein de la fédération, publiée sous la direction de Valérie Lapointe par le Centre d'excellence sur la fédération canadienne. Thomas D.-Brousseau s'est chargé de la révision linguistique, Étienne Tremblay de la coordination éditoriale et la correction d'épreuves a été assurée par Anne-Laure Brun. La mise en page a été faite par Chantal Létourneau et la conception graphique par Anne Tremblay.

Cet essai a été traduit en anglais et publié sur le site Web du Centre sous le titre *The Effect of National Borders as an Obstacle to Trade Flows: Consequences for Our Economic and Political Choices*.

Stéphane Dion est un ancien diplomate et homme politique canadien. Il a été ambassadeur du Canada en Allemagne de 2017 à 2022, puis en France et à Monaco de 2022 à 2025, tout en occupant les fonctions d'envoyé spécial du premier ministre du Canada auprès de l'Union européenne et de l'Europe de 2017 à 2025. De 2006 à 2008, il a été chef de l'opposition et chef du Parti libéral du Canada. Il a également été ministre des Affaires étrangères (2015-2017), ministre de l'Environnement (2004-2006) et ministre des Affaires intergouvernementales (1996-2003). Il a représenté la circonscription de Saint-Laurent–Cartierville (aujourd'hui Saint-Laurent) à la Chambre des communes de 1996 à 2017. De retour à l'Université de Montréal, où il avait auparavant été professeur de science politique, M. Dion est désormais diplomate en résidence et y partage son expérience avec les étudiants.

François Vaillancourt est professeur émérite de sciences économiques à l'Université de Montréal et fellow au CIRANO. Il a abondamment publié et a agi comme consultant auprès de nombreux organismes nationaux et internationaux dans les domaines des relations financières intergouvernementales et des politiques linguistiques. Il a été boursier Fulbright en 2007, élu à la Société royale du Canada en 2009, et il a obtenu un doctorat honorifique de l'Université de Genève en 2021.

Pour citer ce document :

Dion, Stéphane et Vaillancourt, François. (2026). *L'effet des frontières nationales comme entrave aux flux commerciaux : conséquences pour nos choix économiques et politiques*. Institut de recherche en politiques publiques. <https://doi.org/10.26070/h59h-5v94>

En mémoire de John McCallum.

Les opinions exprimées dans cet essai sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de l'IRPP ou de son conseil d'administration.

Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements sur nos publications, veuillez nous contacter à l'adresse irpp@irpp.org. Pour recevoir l'infolettre mensuelle de l'IRPP par courriel, vous pouvez vous abonner directement sur le site Web à www.irpp.org/fr

Illustrateur : Luc Melanson

INTRODUCTION

La résurgence du protectionnisme à l'échelle internationale et les tensions commerciales entre le Canada et les États-Unis ont ramené à l'ordre du jour la question des frontières dans le commerce international. Alors qu'à une certaine époque, plusieurs entrevoyaient un avenir dans lequel les frontières nationales cesseraient d'être un facteur économique important, la situation actuelle semble tout autre.

Cette résurgence nous incite à mettre à jour des résultats de recherche publiés en 2012 par le coauteur du présent texte Stéphane Dion et le regretté John McCallum, portant sur l'effet frontière, que l'on peut définir par les barrières, les obstacles ou les entraves que les frontières nationales induisent sur les flux commerciaux. Ces travaux, réalisés à l'époque pour contribuer au débat sur l'unité nationale, avaient fait ressortir la pertinence de tenir compte de l'effet frontière entre le Canada et les États-Unis pour expliquer les flux commerciaux des provinces canadiennes entre elles et avec les États américains (Dion et McCallum, 2012). Nous pensons que leur mise à jour est aujourd'hui doublement pertinente: le contexte actuel est marqué par une volonté assumée de diversifier le commerce international du Canada, mais aussi par des débats animés entourant l'unité nationale canadienne, notamment en Alberta et au Québec.

Contexte

Il existe un courant de pensée en science économique selon lequel les frontières nationales auraient cessé d'être un facteur économique important. Sous la poussée des accords de libre-échange et de la mondialisation des marchés, les frontières nationales ainsi que les différences de langue, de monnaie ou de systèmes juridiques entre les pays ne seraient plus des obstacles aux échanges de biens et de services; elles n'entraveraient plus l'accès aux grands marchés (Ohmae, 1990).

Ce courant n'est plus en vogue aujourd'hui, avec le retour en force des droits de douane et des mesures protectionnistes de toutes sortes. Mais même si nous savons bien que l'économie sans frontières n'existe pas, il n'est pas sûr pour autant que l'on prenne en compte, à sa juste mesure, l'effet frontière dans notre compréhension de l'économie et dans nos choix de politiques publiques.

Cet effet frontière se mesure en calculant la différence entre les flux commerciaux simulés en l'absence de frontières et les flux commerciaux observés. On y parvient en modélisant les relations commerciales à l'aide de deux variables explicatives, soit la taille des entités étudiées (pays, entités sous-nationales) et la distance entre elles. Il s'agit donc d'un indicateur calculé et non observable directement.

En 2026, l'enjeu de l'effet frontière interpelle tout particulièrement l'Alberta et le Québec, puisque les mouvements indépendantistes y préconisent l'apposition de frontières nationales entre leurs économies et le reste de l'économie canadienne. La présente note se centrera donc sur ces deux provinces ainsi que sur l'Ontario, qui servira de base de comparaison.

Il faut se rappeler que la théorie de l'économie sans frontières était populaire parmi les milieux indépendantistes québécois lors du débat autour du référendum de 1995, qui en ont tiré deux affirmations : premièrement, le marché intérieur canadien perd constamment de son importance pour le Québec; deuxièmement, ce marché canadien resterait tout aussi ouvert si le Québec faisait sécession du Canada.

Cette thèse était défendue en concordance avec une autre, qui voulait que le Canada, de construction est-ouest, soit un contresens économique puisque le flux normal de l'économie nord-américaine serait nord-sud. Dans cette perspective, le libre-échange avec les États-Unis devait libérer une « irrésistible poussée nord-sud », le commerce s'alignant « sur les tendances naturelles et les nécessités impérieuses de la géographie » (Landry, 1987).

En 1999, le premier ministre du Québec, Lucien Bouchard, affirme même que le poids économique du Canada devenait « un élément parmi d'autres », car « l'avenir économique du Québec est tourné vers les États-Unis et l'Europe ». « Cela nous rend pratiquement indépendants commercialement du reste du Canada », conclut-il (Bouchard, 1999).

Pour Jacques Parizeau, premier ministre du Québec de 1994 à 1996, « tout est tellement intégré » (Parizeau, 1997). Selon lui, « il est devenu clair que l'avenir économique du Québec est aux États-Unis » et que le Canada, « vu comme une entité économique, c'est un cul-de-sac » (Parizeau, 2009).

Aujourd'hui, les leaders indépendantistes québécois ne semblent plus évoquer l'économie sans frontières. Cependant, ils restent d'un optimisme vague sur les conséquences que l'apposition de frontières nationales entre le Québec et le reste du Canada pourrait avoir sur l'économie québécoise, se contentant de dire que « c'est dans l'intérêt de tout le monde que les affaires se poursuivent » et que « nos intérêts, au Québec, sont alignés sur ceux des États-Unis » (Bellerose, 2025). Quant aux activistes indépendantistes albertains, leur position sur l'importance des liens commerciaux est-ouest et nord-sud n'est pas claire. Il est donc pertinent d'être plus précis et de mesurer l'effet frontière, c'est-à-dire les entraves au commerce que de telles frontières pourraient entraîner.

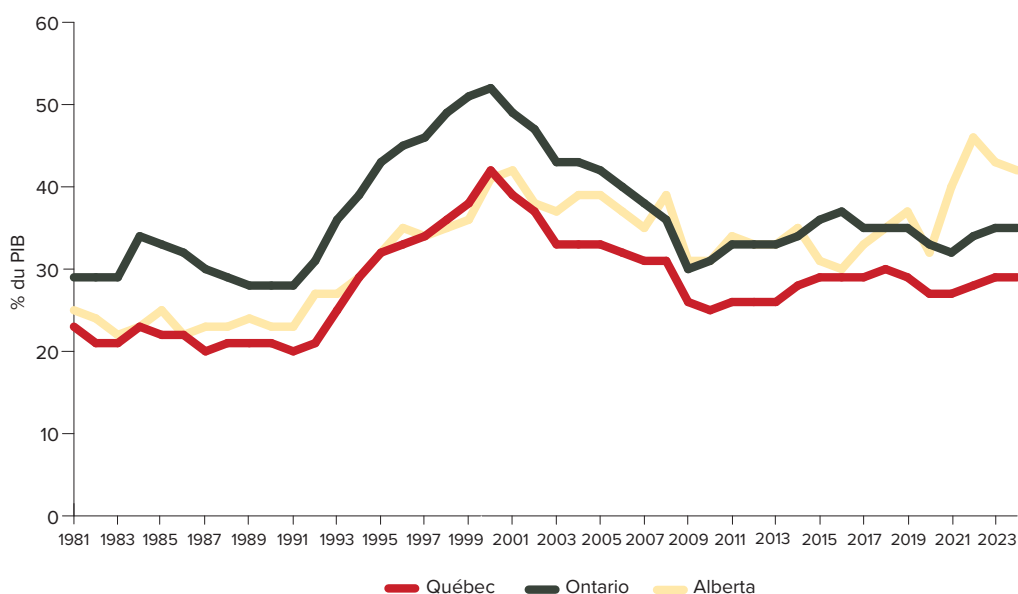
Dans ce contexte, nous proposons de vérifier si, au fil des décennies, le poids du commerce international dans notre économie a effectivement crû considérablement, si le poids du commerce interprovincial a vraiment perdu de son importance et si le libre-échange a plus ou moins réduit l'effet frontière mesurable de la frontière canado-américaine sur les flux commerciaux entre les provinces canadiennes et les États américains. Notre étude porte sur la période 1981 à 2024, soit de la première à la dernière année pour lesquelles les données de Statistique Canada sont disponibles (en date de février 2026).

L'IMPORTANCE DES MARCHÉS INTERNATIONAL ET CANADIEN

La figure 1 montre l'évolution, de 1981 à 2024, du pourcentage que représentent les exportations internationales de biens et de services par rapport au produit intérieur brut (PIB) pour le Québec, l'Ontario et l'Alberta.¹

¹ Les données détaillées ayant servi à construire les figures 1 et 2 sont présentées au tableau A1 en annexe.

Figure 1. Exportations internationales en % du PIB, 1981-2024, Québec, Ontario, Alberta



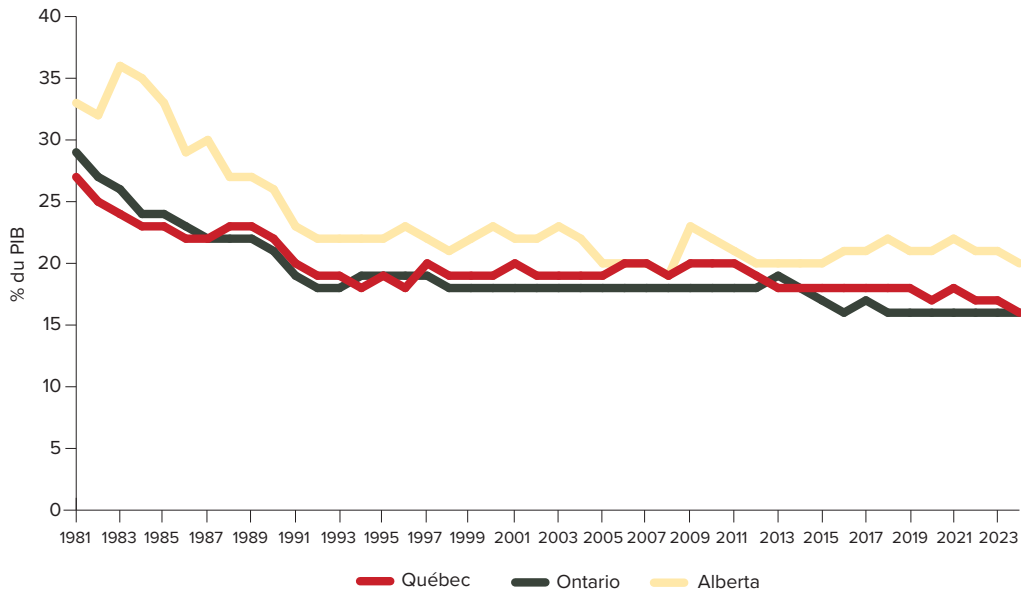
Sources : Statistique Canada, Tableau 36-10-0697-01 : Commerce interprovincial, niveau sommaire. Statistique Canada, Tableau 36-10-0221-01 : Produit intérieur brut, en termes de revenus, provinciaux et territoriaux, annuel (x 1 000 000).

La trajectoire est la même pour le Québec, l'Ontario et l'Alberta, sauf à partir de 2021, alors que se produit en Alberta une croissance notable des exportations internationales. De 1992 à 2000, la part des exportations internationales dans l'économie a crû fortement dans les trois provinces étudiées, passant de 21 % à 42 % pour le Québec, de 31 % à 52 % pour l'Ontario et de 27 % à 41 % pour l'Alberta. On aurait pu alors croire que, sous l'effet du libre-échange et de la mondialisation, cette poussée de notre économie vers les marchés extérieurs allait s'accroître et devenir « irrésistible ». Or ce n'est pas ce qui s'est produit.

À la suite de la signature de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (qui deviendra l'ALENA) en 1988, et jusqu'en 2000, il y a eu une forte croissance des exportations internationales, surtout vers les États-Unis (Statistique Canada, 2024). Mais vers l'année 2000, l'économie ayant absorbé les effets du libre-échange, la part des exportations internationales dans l'économie a cessé de croître et s'est même mise à diminuer, pour revenir à une fourchette d'environ 30-35 %. En 2024, la part des exportations internationales dans l'économie québécoise a été plus faible (29 %) qu'en 1995 (32 %), année du second référendum québécois. On observe une diminution similaire pour l'Ontario, de 43 % à 35 %. Cependant, en Alberta, on observe sur cette même période une croissance de dix points de pourcentage, de 32 % à 42 %. Ces variations s'expliquent en partie par l'évolution du prix mondial — et donc du prix albertain — du baril de pétrole (Macrotrends, 2026).

La figure 2 compare, toujours pour les années 1981 à 2024, les exportations interprovinciales de biens et de services par rapport au PIB.

Figure 2. Exportations interprovinciales en % du PIB, 1981-2024, Québec, Ontario, Alberta



Sources : Statistique Canada, Tableau 36-10-0697-01 : Commerce interprovincial, niveau sommaire. Statistique Canada, Tableau 36-10-0221-01 : Produit intérieur brut, en termes de revenus, provinciaux et territoriaux, annuel (x 1 000 000).

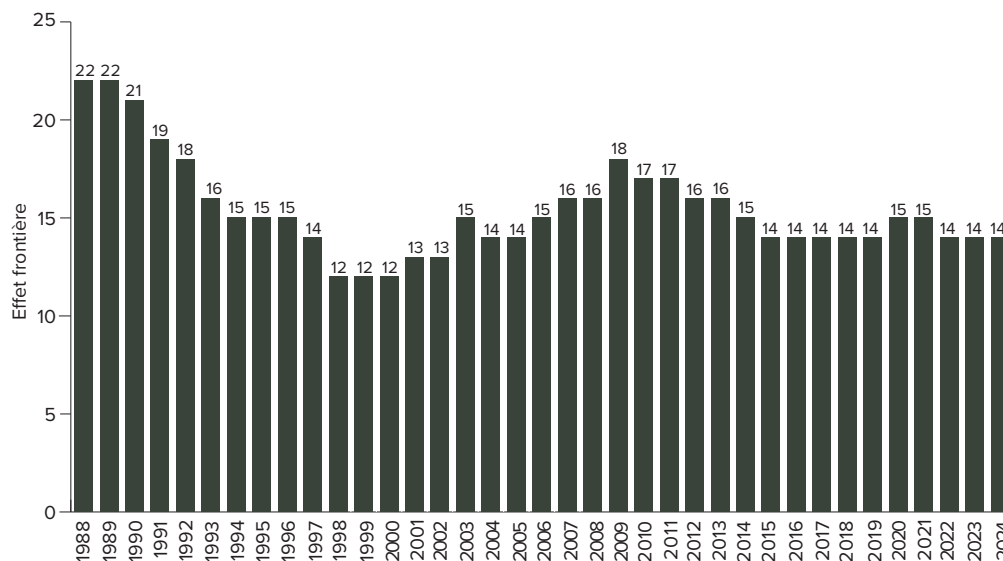
On constate que les exportations interprovinciales sont demeurées relativement stables par rapport au PIB depuis le début des années 1990. Malgré l'entrée en vigueur des accords de libre-échange, les échanges interprovinciaux se sont maintenus. Il reste à voir le poids que prendront les échanges interprovinciaux dans l'économie face au double effet des nouvelles barrières douanières imposées par le président Donald Trump et des efforts canadiens pour diminuer les barrières interprovinciales au pays.

Bien sûr, il est possible que le commerce extérieur connaisse une forte expansion dans les années à venir, et notamment que le Canada réussisse, comme le vise le gouvernement de Mark Carney, à doubler la valeur de ses exportations hors États-Unis en dix ans. Or les données nous montrent que la croissance du commerce extérieur n'est pas constante ; elle peut être inversée. Et quand cela se produit, le marché intérieur canadien est un facteur de stabilité pour notre économie.

L'EFFET FRONTIÈRE POUR LE CANADA

Il y a un effet frontière qui entrave les échanges commerciaux entre pays, même entre deux pays aussi intégrés que le Canada et les États-Unis. John McCallum a chiffré cet effet frontière dans un article publié en 1995 (McCallum, 1995). Il y montre qu'en 1988, dans le cas des provinces canadiennes et des États américains, une fois pris en compte les effets de la taille économique (PIB) et de la distance entre paires de provinces ou États, les provinces échangeaient 22 fois plus entre elles qu'avec les États américains. McCallum a conceptualisé ce phénomène comme « l'avantage interprovincial ».

Figure 3. Effet frontière simulé, Canada 1988-2024



Note : Nous reprenons l'estimation de l'effet frontière de McCallum pour 1988, soit 22. Nous calculons le ratio 1, soit les exportations interprovinciales de marchandises (\$) / exportations de marchandises vers les États-Unis (\$) pour chaque année entre 1989 et 2024. Nous calculons ensuite pour chaque année le ratio 2, soit le ratio 1 de l'année / valeur invariante du ratio 1 en 1988. Finalement, nous multiplions par 22, soit l'effet frontière calculé pour 1988 par McCallum au moyen du ratio 2. Une décroissance des exportations interprovinciales implique une baisse de l'effet frontière ainsi calculé. Par exemple, en 2024, le ratio 1 = 221 milliards / 817 milliards = 0,27.

Le ratio 2 = $0,27 / 0,43 = 0,62$. Et donc $22 \times 0,62$ (le ratio 2) = 14 (valeur arrondie).

Source : Statistique Canada, Exportations internationales de marchandises, 1988-1998, Tableau : 12-10-0015-01 (anciennement CANSIM 228-0003); 1999-2024, Tableau : 12-10-0171-01. Statistique Canada, Exportations interprovinciales de marchandises, Tableau : 36-10-0697-01

Ces résultats sont calculés à partir d'une comparaison entre les prédictions d'un modèle dit « gravitationnel » et les flux commerciaux observés. Selon le modèle, les exportations du Québec vers la Colombie-Britannique et la Californie, par exemple, dépendraient de la taille (mesurée par le PIB) de ces deux entités et de la distance entre elles et le Québec². Les distances entre le Québec et ces deux entités étant comparables, et la Californie ayant un PIB au moins dix fois plus élevé que la Colombie-Britannique, le Québec devrait selon ce modèle exporter dix fois plus de biens vers la Californie que vers la Colombie-Britannique. Or, en 1988, le Québec a exporté plus de trois fois plus de biens en Colombie-Britannique qu'en Californie.

L'existence d'un effet frontière entre le Canada et les États-Unis, aussi bien qu'entre d'autres pays, a été confirmée notamment par les travaux subséquents d'Helliwell (1988), de Downs et Sawchuck (2007) et de Nitsch (2000).

L'effet frontière peut être inféré numériquement pour une année autre que 1988. Pour ce faire, on se sert des données pour l'ensemble du Canada sur les exportations interprovinciales et les exportations internationales de biens et on postule que les autres facteurs explicatifs de ces deux types de commerce sont demeurés inchangés dans le temps.

² Les résultats économétriques utilisés pour calculer l'effet frontière utilisent le PIB comme indicateur de taille. L'utilisation de la population comme variable déterminante (deux estimations sur sept) ne modifie pas les conclusions.

La figure 3 présente nos estimations de l'effet frontière entre 1988 et 2024. En 1988, il s'établit à 22. On voit qu'il descend jusqu'à 12 en 2000, pour se stabiliser par la suite autour de 14-15 entre 2014 et 2024³.

Malgré la mise en œuvre intégrale de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis en 1988, le commerce interprovincial de biens était encore, en 2024, 14 fois plus élevé qu'avec les États américains, si l'on tient compte de la taille et de la distance entre les États et les provinces.

CONCLUSION : EXPLIQUER L'EFFET FRONTIÈRE

Comme nous venons de le montrer, l'effet frontière s'est stabilisé dans la dernière décennie autour de 14-15. C'est un niveau considérable. À quoi cela tient-il donc? Essentiellement à deux choses.

Premièrement, nous formons un pays. Comme Canadiens, nous sommes plus profondément liés les uns aux autres qu'aux Américains. Cela est dû à nos liens historiques, à nos réseaux nationaux de transports, de communication et d'enseignement supérieur, à notre cadre juridique, au fait que nous partageons la même monnaie, le même système bancaire, le même gouvernement fédéral et les mêmes institutions, lois et réglementations fédérales; cela tient à la transférabilité de nos droits aux soins de santé et à la retraite, à nos affinités, à l'habitude de travailler ensemble... et à cette chose que l'on nomme la solidarité nationale.

Deuxièmement, c'est aux obstacles au commerce transfrontalier qui ont perduré, même après la mise en œuvre intégrale de l'ALENA, que l'on peut en partie attribuer la tendance à commercer moins avec les Américains qu'entre Canadiens.

Les frontières continuent d'avoir une grande importance. Le protectionnisme des autres pays demeure une réalité que le «Buy American» ou le «America First» de nos voisins du Sud ne cesse de nous rappeler. Bien sûr, cet effet frontière saute aux yeux maintenant, avec la surenchère tarifaire lancée par le président Trump. En Europe, notre diplomatie déploie des efforts efficaces pour éviter que les exportateurs canadiens soient des victimes collatérales des stratégies industrielles et commerciales que l'Union européenne adopte en réplique au protectionnisme américain et pour endiguer le flot des marchandises chinoises. En de nombreux pays, le poids électoral des mouvements protectionnistes augmente avec la montée de la droite radicale nationaliste et de la gauche antimondialiste.

Résumons ce que cela signifie pour l'Alberta, le Québec et l'unité canadienne. Quand l'économie mondiale défaille, le marché intérieur canadien assure une base commune et garde donc toute son importance aussi bien pour l'Alberta et le Québec que pour les autres provinces. Les échanges économiques au sein du Canada demeurent beaucoup

³ Il est intéressant de noter que Downs et Sawchuk (2007) calculent un effet frontière de 12 pour les exportations de 1997; nous obtenons un effet de 14 pour cette année et de 12 pour 1998-1999-2000.

plus fluides que ceux que l'Alberta et le Québec pourraient nouer avec l'étranger. Pour profiter de cette fluidité, les Albertains et les Québécois doivent continuer à faire partie du Canada, et non transformer les autres Canadiens en étrangers. En cas de sécession, l'Alberta, le Québec et le reste du Canada continueraient à avoir des échanges, mais qui seraient considérablement plus entravés.

Faire sécession est une décision grave et probablement irréversible. Il faut donc s'appuyer sur des faits avérés, des concepts robustes et une vision raisonnable et raisonnée d'un futur incertain. L'exemple du Brexit, avec les remords visibles qu'il suscite maintenant, nous indique que des idées fausses peuvent mener à de mauvais résultats, très difficiles à renverser (Difford, 2025; Statista, 2026). Les leaders du mouvement indépendantiste québécois en 1995 ont affirmé que le marché canadien perdait de son importance pour l'économie québécoise, car les frontières ne comptaient plus. Cela n'a pas été confirmé par les faits. Comme le montrent nos données, et comme l'a signalé Stéphane Paquin, «le marché canadien est aussi crucial pour les exportateurs québécois que le marché américain, bien que l'économie canadienne soit d'une taille comparable à celle de l'État de New York» (Paquin, 2025a). Dans les débats à venir en Alberta et au Québec, souhaitons donc que la rigueur nécessaire s'impose.

L'effet frontière est appelé à durer. Résolument, il nous faut en tenir compte: d'une part, en continuant de rendre notre marché intérieur plus fluide par l'élimination des obstacles inutiles au commerce interprovincial; d'autre part, en rendant notre politique commerciale toujours plus alerte et efficace pour appuyer nos exportateurs sur tous les marchés et pour défendre nos intérêts tant lors des négociations bilatérales qu'au sein des forums internationaux. C'est avec plus de vigueur que jamais qu'il nous faut continuer à promouvoir nos intérêts commerciaux aux États-Unis, certes, mais aussi ailleurs dans le monde afin d'être moins dépendants de notre voisin américain.

Ce constat fait ressortir toute l'importance de repenser le commerce au sein de notre fédération, thème même de la série «Des barrières et des ponts», lancée par le Centre d'excellence sur la fédération canadienne, dans laquelle s'inscrit la présente note. Par exemple, il faudra évaluer les propositions concrètes de Daniel Teeter et Christopher S. Cotton, à savoir que les exceptions et les délais au libre commerce interprovincial expirent automatiquement s'ils ne sont pas renouvelés, que de nouvelles incitations encouragent les provinces et les entreprises à profiter de la libéralisation du commerce, et que soient augmentés les investissements dans les infrastructures et la formation de la main-d'œuvre afin d'accroître la taille et la compétitivité du marché canadien (Teeter et Cotton, 2025).

Il faudra aussi tirer parti du rôle des provinces dans les négociations commerciales du Canada et bien intégrer les Premières Nations à toutes les étapes (Paquin, 2025b; Picard, 2025).

Une fois prises en compte les variables de la taille et de la distance, les provinces canadiennes commercent 14 fois plus entre elles qu'avec les États américains. Telle est, pour le Canada, l'ampleur de l'effet frontière. D'où l'importance cruciale de rendre plus fluide notre commerce intérieur et de choisir les bonnes stratégies pour accroître et diversifier notre commerce extérieur.

ANNEXE

Tableau A1. Exportations internationales et interprovinciales, Canada, Québec, Ontario, Alberta, en pourcentage du PIB, 1981-2024

	Exportations internationales (en pourcentage du PIB)				Exportations interprovinciales (en pourcentage du PIB)			
	Canada	Québec	Ontario	Alberta	Canada	Québec	Ontario	Alberta
1981	26	23	29	25	27	27	29	33
1982	25	21	29	24	25	25	27	32
1983	25	21	29	22	25	24	26	36
1984	28	23	34	23	24	23	24	35
1985	27	22	33	25	24	23	24	33
1986	27	22	32	22	22	22	23	29
1987	26	20	30	23	22	22	22	30
1988	26	21	29	23	22	23	22	27
1989	25	21	28	24	22	23	22	27
1990	25	21	28	23	21	22	21	26
1991	24	20	28	23	19	20	19	23
1992	26	21	31	27	18	19	18	22
1993	29	25	36	27	18	19	18	22
1994	33	29	39	29	18	18	19	22
1995	36	32	43	32	19	19	19	22
1996	37	33	45	35	19	18	19	23
1997	38	34	46	34	19	20	19	22
1998	40	36	49	35	18	19	18	21
1999	42	38	51	36	19	19	18	22
2000	44	42	52	41	19	19	18	23
2001	42	39	49	42	19	20	18	22
2002	40	37	47	38	19	19	18	22
2003	37	33	43	37	19	19	18	23
2004	37	33	43	39	19	19	18	22
2005	37	33	42	39	19	19	18	20
2006	35	32	40	37	19	20	18	20
2007	34	31	38	35	19	20	18	20
2008	34	31	36	39	19	19	18	19
2009	28	26	30	31	20	20	18	23
2010	29	25	31	31	20	20	18	22
2011	31	26	33	34	20	20	18	21
2012	30	26	33	33	19	19	18	20
2013	30	26	33	33	19	18	19	20
2014	32	28	34	35	19	18	18	20
2015	32	29	36	31	18	18	17	20
2016	31	29	37	30	18	18	16	21
2017	31	29	35	33	18	18	17	21
2018	32	30	35	35	18	18	16	22
2019	32	29	35	37	18	18	16	21
2020	29	27	33	32	17	17	16	21
2021	31	27	32	40	18	18	16	22
2022	34	28	34	46	18	17	16	21
2023	33	29	35	43	17	17	16	21
2024	32	29	35	42	17	16	16	20

Sources : Statistique Canada, Tableau 36-10-0697-01 : Commerce interprovincial, niveau sommaire. Statistique Canada, Tableau 36-10-0221-01 : Produit intérieur brut, en termes de revenus, provinciaux et territoriaux, annuel (x 1 000 000).

Note : Exportations internationales = exportations totales - exportations interprovinciales.

BIBLIOGRAPHIE

- Bellerose, P. (2025, 6 novembre). Économie et défense : l'avenir d'un Québec indépendant lié aux États-Unis, malgré Trump, dit PSPP. Un Québec indépendant devra aligner ses politiques économique et militaire sur celles des États-Unis, croit Paul St-Pierre Plamondon. *Le Journal de Québec*. <https://www.journaldequebec.com/2025/11/06/economie-et-defense-lavenir-dun-quebec-independant-lie-aux-e-u-malgre-trump-dit-pspp>
- Bouchard, L. (1999, 16 mars). Le Canada et le Québec divergent de plus en plus. *Le Figaro*.
- Difford, D. (2025). How do Britons feel about Brexit five years on? *YouGov*. <https://yougov.com/en-gb/articles/51484-how-do-britons-feel-about-brexit-five-years-on>
- Dion, S. et McCallum, J. (2012). *La redécouverte du marché canadien : trois fois bravo pour le commerce interprovincial! L'idée fédérale*.
- Downs, A. et Sawchuk, G. (2007). *Do Cross-Border Regions Matter for Trade? Canada-US Border Effects and Cross-Border Regions*. Policy Research Initiative, WP34.
- Helliwell, J. F. (1988). *How Much Do National Borders Matter?*. Brookings Institution Press.
- Landry, B. (1987). *Commerce sans frontières : le sens du libre-échange*. Québec/Amérique, p. 88.
- Macrotrends. (2026). Crude Oil Prices (1946-2026). <https://www.macrotrends.net/1369/crude-oil-price-history-chart>
- McCallum J. (1995). National Borders Matter: Canada-US Regional Trade Patterns. *The American Economic Review*, 85(3), 615-623. <http://www.jstor.org/stable/pdfplus/2118191.pdf?acceptTC=true>
- Nitsch V. (2000). National Borders and International Trade: Evidence from the European Union. *The Canadian Journal of Economics/Revue canadienne d'économique*, 33(4), 1091-1105.
- Ohmae, K. (1990). *The Borderless World: Power and Strategy in the Interlinked Economy*. Harper Business.
- Paquin, S. (2025a, 17 février). *Le Québec est-il si dépendant des États-Unis?* Conseil des relations internationales de Montréal. <https://blogue.corim.qc.ca/qc-dependance-us/>
- Paquin, S. (2025b). *L'influence grandissante des provinces dans les négociations commerciales du Canada*. Institut de recherche en politiques publiques.
- Parizeau, J. (1997). *Pour un Québec souverain*. VLB Éditeur, p. 48.
- Parizeau, J. (2009). *La souveraineté du Québec*. Michel Brûlé, p. 65.
- Picard, M. (2025). *De l'exclusion à la prospérité partagée : le rôle incontournable des Premières Nations pour l'avenir économique du Canada*. Institut de recherche en politiques publiques.
- Statista. (2026). "In hindsight, do you think Britain was right or wrong to vote to leave the European Union?" (January 2020 to January 2026). https://www.statista.com/statistics/987347/brexit-opinion-poll/?srsltid=AfmBOorOCXRlnOQL4v3noR_ox2uir_ojA-wn3ekCeB1lsV7bmG2zMTTh
- Statistique Canada. (2024). Les exportations du Canada au fil du temps : ressources et biens fabriqués. *Mégatendances canadiennes*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-630-x/11-630-x2017005-fra.htm>
- Teeter, D. et Cotton, C. S. (2025). *Pour des réformes durables : une feuille de route pour renforcer le marché intérieur canadien*. Institut de recherche en politiques publiques.



INSTITUT
DE RECHERCHE
EN POLITIQUES
PUBLIQUES

INSTITUTE
FOR RESEARCH
ON PUBLIC
POLICY

L'IRPP contribue à l'amélioration des politiques publiques en produisant des recherches et des analyses approfondies qui éclairent le débat sur les grands enjeux auxquels sont confrontés les Canadiens et leurs gouvernements.

The IRPP seeks to improve public policy in Canada by generating research, providing insight and influencing debate on current and emerging policy issues facing Canadians and their governments.

Les droits d'auteur appartiennent à l'IRPP.
Pour commander ce document ou demander la permission de l'utiliser
ou de le reproduire, veuillez communiquer avec l'IRPP.

IRPP
1470, rue Peel, bureau 200
Montréal (Québec) H3A 1T1
Téléphone : 514 985-2461
Télécopieur : 514 985-2559
Courriel : irpp@irpp.org